

RESTAURATION D'UNE ZONE HUMIDE



*Pêche aux cas pratiques
14 mars 2019 à Marat (63)*



COMPTE-RENDU



Proposée par :



**AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ**

Avec le soutien de :



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



ASSOCIATION
RIVIÈRE RHÔNE ALPES AUVERGNE

ASSOCIATION RIVIÈRE RHÔNE ALPES AUVERGNE
7 RUE ALPHONSE TERRAY > 38000 GRENOBLE
04 76 48 98 08 > ARRAA@ARRAA.ORG
WWW.ARRAA.ORG

La pêche en elle-même :

La commune de Marat (63) dispose d'une zone humide (2.4 ha) qu'elle a souhaité mettre en valeur pour le public.

Dans le cadre des missions de protection et de préservation des zones humides du Contrat Territorial Dore moyenne, la restauration et la valorisation de cette zone humide sont apparues primordiales. C'est pourquoi cette action a été incluse dans le cadre d'une modification du contrat.

Les actions de restauration en vue d'un gain écologique et de valorisation du site ont été les suivantes : restauration de la végétation de berge du ruisseau à proximité (ruisseau de la Badoche), restauration de la saulaie marécageuse, création de mares, évacuation de remblais, valorisation pédagogique du site, chemin d'accès, lutte contre la renouée du Japon, suivi post-travaux. Dans le cadre de cette réalisation, un travail de partenariat a été entrepris avec le Lycée professionnel de Noirétable (réalisation de chantiers-écoles, de projets tutorés, sensibilisation aux travaux sur cours d'eau et zones humides).

Cette visite de terrain a été l'occasion de présenter le projet, les travaux, et le partenariat entre la commune, le contrat territorial et le lycée.

Participants :

NOM	ORGANISME	Code Postal	Ville
BE Martin	ARRA ²	63000	CLERMONT-FERRAND
BRET Sébastien	Communauté de communes Ambert Livradois Forez	63600	AMBERT
CAILLON Anne-Laure	Réalités Environnement	01600	TRÉVOUX
CAMPAGNO Andréa	Cerema	63000	CLERMONT-FERRAND
CLADIERE Marc	Communauté de communes Ambert Livradois Forez	63600	AMBERT
DÉTRUIT Claire	Cerema	63000	CLERMONT-FERRAND
DUBOURGNON Coralie	Saint-Flour Communauté	15100	SAINT-FLOUR
FALATAS Yvan	AFB-DRAURA	69500	BRON
FRIC Gautier	Saint-Flour Communauté	15100	SAINT-FLOUR
GRANDPIERRE Aurelien	Agglo Pays d'Issoire	63500	ISSOIRE
GRES Etienne	Communauté de communes Ambert Livradois Forez	63840	SAILLANT
SANIAL Alban	Agglo Pays d'Issoire	63500	ISSOIRE

Les Pêches aux cas pratiques de l'ARRA² ?

Un bon moyen de partager son expérience et ses connaissances !

Ces rencontres sont destinées à faciliter les échanges d'expériences et le partage de connaissances entre professionnels des milieux aquatiques et de l'eau. L'ARRA² offre la possibilité aux collectivités locales de valoriser leurs actions en proposant des visites de terrain (réalisations, chantiers, projets) ou réunions aux autres membres du réseau. L'objectif est de diffuser les bonnes pratiques et d'échanger avec ses pairs autour des projets locaux.

Venez retrouver [les pêches organisées](#) sur notre site !

Si vous aussi vous souhaitez proposer une visite de terrain ou une rencontre aux membres du réseau, n'hésitez pas à nous contacter à arraa@arraa.org.

PRÉSENTATION DE LA ZONE HUMIDE

La zone humide concernée par le projet de restauration se situe sur une parcelle communale de 2,4 ha. Un ruisseau s'écoule en bordure de ce secteur : le ruisseau de la Badoche. Il s'agit d'un affluent localisé en rive de droite de la Dore, sans classement particulier, inclut dans la masse d'eau Dore.

L'alimentation en eau provient essentiellement d'écoulements issus de l'amont de la zone humide. Quelques écoulements proviennent également du bourg de Marat. Une buse passant sous la route est présente à l'exutoire.

Cette zone humide a pour rôle principal le soutien d'étiage du ruisseau de la Badoche et il n'y a pas de classement particulier sur ce secteur (N2000, ZNIEFF...). Le site est cependant situé dans des corridors écologiques diffus à conserver (SRCE Auvergne) et à proximité du corridor de la Dore.



Vue aérienne de la zone humide avant travaux

» LES HABITATS

Les trois principaux types d'habitats présents sur site sont une saulaie marécageuse, de la prairie humide et de la végétation de berge (ripisylve).

La cartographie des habitats est consultable à la page 31 de la notice de gestion de la zone humide (disponible [ICI](#)).

» LES ESPÈCES

Concernant la faune et la flore, aucune espèce patrimoniale n'a été retrouvée sur le secteur. Cependant, le biotope présent est favorable à la recolonisation de certaines espèces protégées (exemples : *Carex vulpina* pour la flore ; Tarier des prés pour l'avifaune).

L'absence d'enjeu espèce sur ce secteur a permis d'effectuer les travaux de restauration sans dossier de déclaration ni document d'incidence.

» HISTORIQUE DU SITE

Les principales dates clefs d'évolution du site sont détaillées ci-dessous :

- **Milieu du 20^e siècle** : Site composé principalement de **prairies exploitées**.
- **1974** : **Plantation de résineux** en rive droite du ruisseau de la Badoche, dans un contexte de déprise agricole.
- **1983** : Plantation de **résineux sur la zone humide**.
- **2004** : **Coupe complète de la plantation** située sur la zone humide et **mise en place d'un remblai**.
- **2015** : La commune de Marat, propriétaire du site à cette date, contacte le contrat territorial Dore moyenne pour mettre en œuvre des actions sur ce site. L'objectif initial était la création d'un plan d'eau (projet ancien n'ayant jamais abouti). Des réunions avec la commune, le Parc Naturel Régional Livradois-Forez et la communauté de communes Ambert Livradois Forez (structure porteuse du contrat territorial) ont abouti à un **projet plus adapté de restauration et valorisation de la zone humide**.
- **2016** : **Lancement d'une étude de conception** d'un projet par la commune (les documents relatifs à l'étude sont téléchargeables [ICI](#)). Coût de l'étude pour la commune : environ 10 000 € TTC
- **2017** : **Inscription des actions de restauration** dans le cadre d'un avenant au contrat territorial Dore Moyenne.

PRÉSENTATION DES ACTIONS

Les différents objectifs et actions menées par la commune et le contrat territorial sont détaillés ci-dessous :

ACTIONS ET OBJECTIFS DE LA COMMUNE

La commune souhaite, tout en préservant une zone humide de son territoire, mettre en valeur ce site pour augmenter l'attractivité de la commune. Elle porte et prend à sa charge principalement les actions liées à la valorisation du site :

- Finalisation d'un cheminement piéton, dont une partie de la création est prise en charge par le contrat territorial. Le chemin permettra de réaliser le tour de la zone humide, et d'accéder à un verger ancien à proximité ainsi qu'au centre-bourg.
- Mise en place d'un platelage bois permettant de traverser la zone humide (sur le même principe que les pontons réalisés par le contrat territorial).
- Réalisation d'un suivi écologique (inventaire faune/flore en année N+3)
- Aménagement d'une aire de repos pour camping-car et d'un parking à l'entrée du site.

Le coût total des actions entreprises par la commune s'élève à **164 095 € HT**. Elle bénéficie de subventions du Leader Livradois-Forez (14.8%), du Conseil départemental du Puy-de-Dôme (4.6%), du Conseil régional (24%) et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) (30%). Le reste à charge pour la commune est de **43 679 € HT**.

ACTIONS ET OBJECTIFS DU CONTRAT TERRITORIAL

Cette zone présente une mosaïque d'habitats humides (prairies, cours d'eau, bois marécageux) typique des zones humides du territoire. Cette représentativité couplée à l'enjeu de soutien d'étiage a convaincu le contrat territorial de s'engager dans la restauration de ce secteur. De plus, son accessibilité peut permettre de réaliser un site de sensibilisation du grand public et des scolaires aux enjeux de conservation des zones humides.

Les actions portées par le contrat territorial Dore moyenne concernent uniquement la restauration de la zone humide :

- Enlèvement du remblai (400 m³) sur la zone en bordure de route. Du fait de la présence de renouée du Japon, ce dernier a été entreposé sur un site de stockage communal déjà contaminé.
- Restauration de la Saulaie ;
- Restauration de la ripisylve. Du fait de la présence d'une plantation de résineux en rive droite, les arbres situés en rive gauche étaient penchés vers le futur cheminement piéton. L'intervention sur la ripisylve a donc dû être relativement conséquente pour assurer la sécurité des visiteurs sur le site.
- Création de mares pour favoriser la biodiversité, notamment les amphibiens. Ces mares possèdent une profondeur d'environ 1,5 m pour éviter le gel et permettre le maintien d'une population d'amphibiens. Lors de la visite, une ponte d'amphibien était déjà présente dans une des mares créées.
- Aménagement du chemin d'accès créé pour la réalisation des mares, avec la création de pontons en bois sur les zones les plus humides.
- Inventaire de saison flore/faune (inventaire d'observation) prévu en année N+1.



Mare créée



Travaux de restauration de la ripisylve

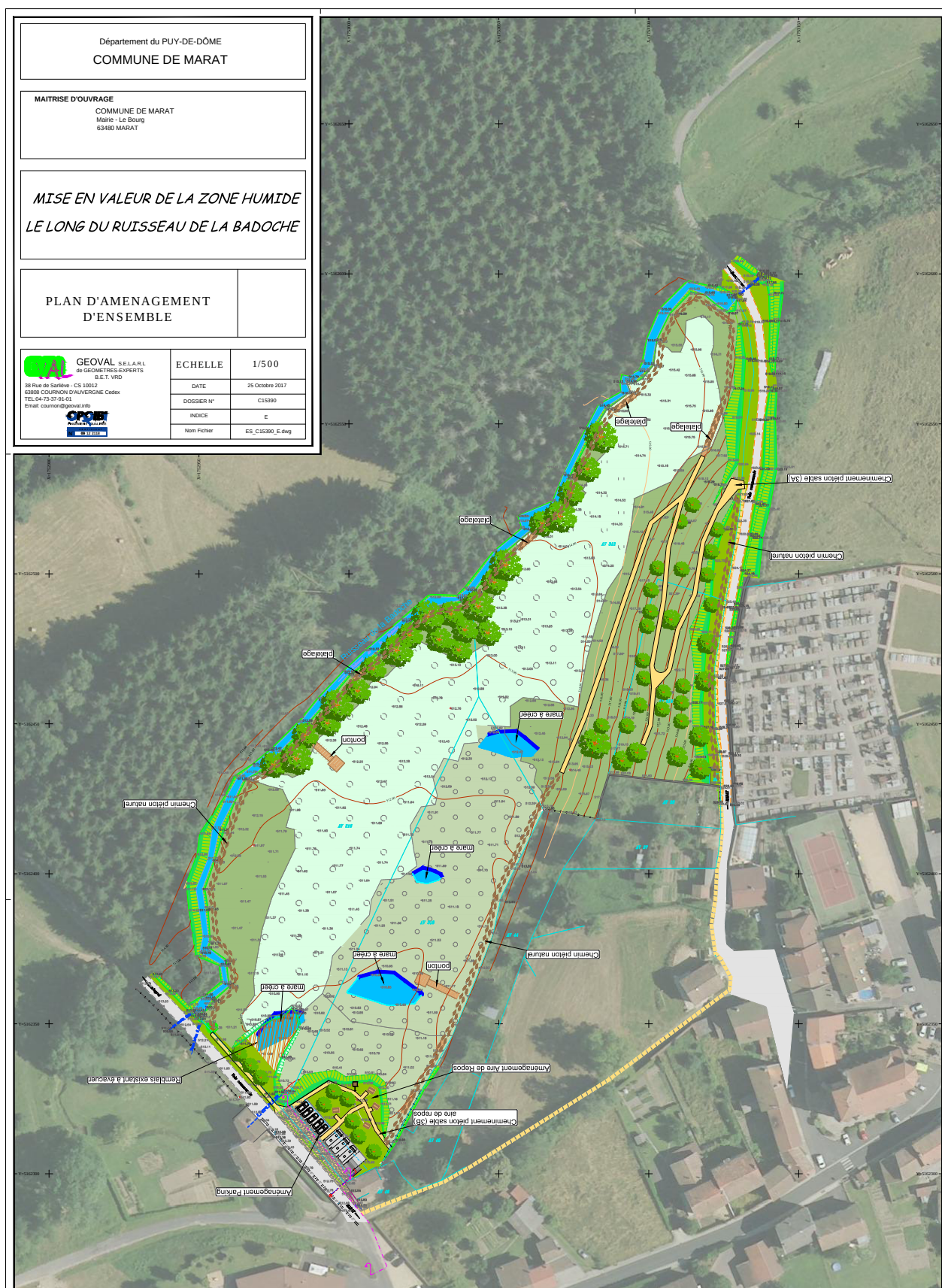


Ponton réalisé par l'équipe rivière du contrat territorial

Le coût total des actions menées par le contrat territorial s'élève à **37 400 € HT**. Elles bénéficient de subventions de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (60%, soit 22 400 €) et du Conseil départemental du Puy-de-Dôme (20%, soit 7 500 €).

Actuellement, le coût effectif des travaux réalisés est de **18 600 €**, tout en ayant réalisé plus d'actions que prévu. Les coûts initiaux ont été fortement réduits par la présence d'une équipe rivière au sein du contrat territorial Dore moyenne et par l'établissement d'un partenariat avec le lycée professionnel de Noirétable. Le coût final de l'opération reste à déterminer puisque quelques opérations sont encore à réaliser.

La carte ci-dessous présente l'aménagement général du site. Il s'agit d'un plan réalisé en phase projet, et quelques modifications ont eu lieu en phase travaux. Un plan de recollement sera réalisé à l'issue des travaux.



Plan d'ensemble du projet (source : GEOVAL)

UN PARTENARIAT RÉUSSI AVEC LE LYCÉE PROFESSIONNEL DE NOIRÉTABLE

Ce partenariat a débuté en 2014, dans le cadre du programme d'éducation à l'environnement du contrat territorial. Chaque année, une ou plusieurs classes du lycée s'inscrivent dans ce programme d'éducation.

Sur ce site en particulier, la collaboration a été engagée en 2017, suite à l'intégration de l'action dans le contrat territorial.

Le partenariat se formalise via des conventions de partenariat de 2 ans (téléchargeables [ICI](#)), signées par la commune, la communauté de communes Ambert Livradois-Forez et le lycée. Elles permettent aux élèves de travailler et réaliser des évaluations sur le site.

Le futur entretien de la zone humide sera également réalisé par le lycée. Il sera effectué suivant les recommandations inscrites dans l'étude du projet, mais aussi selon l'évolution du site (débroussaillage, coupes). Le lycée va également créer et mettre en place des panneaux de sensibilisation sur les zones humides courant 2019.

» BILAN SUR LE PARTENARIAT

Ce partenariat permet aux équipes pédagogiques du lycée de Noirétable d'utiliser ce site comme support d'apprentissage, avec la réalisation de plusieurs ateliers : restauration de ripisylve, création de pontons, de mares et chemins, etc.

Pour la commune porteuse du projet et le contrat territorial, la présence du lycée permet de réduire les coûts des actions (apport de matériel et de main-d'œuvre).

Cependant, les classes n'étant pas toujours disponibles du fait du calendrier de formation, il est parfois difficile de définir des dates pour la réalisation des travaux. Des délais plus longs sont donc à prévoir dans le cadre de partenariats avec les lycées professionnels.



Les élèves du lycée à l'œuvre sur le site de Marat

L'Association Rivière Rhône Alpes Auvergne est un réseau d'acteurs pour la gestion globale des milieux aquatiques et de l'eau qui rassemble plus de 1 500 professionnels afin de favoriser les échanges et mutualiser les expériences.

Pour répondre aux besoins de ses adhérents, l'ARRA² propose à ses adhérents d'organiser des rencontres destinées à faciliter les échanges d'expériences et le partage de connaissances entre professionnels des milieux aquatiques et de l'eau : les Pêches aux cas pratiques.

Ce compte rendu propose une synthèse de la Pêche organisée par la communauté de communes Ambert Livradois Forez le 14 mars 2019 à Marat (63).



ASSOCIATION
RIVIÈRE RHÔNE ALPES AUVERGNE

ASSOCIATION RIVIÈRE RHÔNE ALPES AUVERGNE
7 RUE ALPHONSE TERRAY > 38000 GRENOBLE
04 76 48 98 08 - ARRAA@ARRAA.ORG
WWW.ARRAA.ORG